



Aytré

**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 10 octobre 2024

Responsable de service :  
Laurence FARRUDGIA

**DÉLIBÉRATION N° 05**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO  
M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET  
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Agnès de BRUYN  
Mme Angéline GLUARD, donne procuration à Mme Sophie DESPRÉS  
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ  
M. Jean-François RABEAU, donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD  
M. Yan GENONET, donne procuration à Mme Hélène RATA  
M. Vincent HEUSICOM, donne procuration à M. Olivier CALIX  
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Absente : Mme Laurence BOUVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILAUD

Date de convocation .....	02/10/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	28

**05. Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget de la collectivité,

Vu l'organigramme de la collectivité de la Maire d'Aytré adopté au Comité Social Territorial du 4 juillet 2023,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour maintenir les effectifs et prendre en compte le volume des nouvelles missions du pôle population,

Considérant l'avis des membres de la commission affaires générales et moyens généraux réunie le 17 septembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés

- Créé au 1er janvier 2025, un poste permanent au grade d'adjoint administratif de catégorie C à temps complet.
- Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité pourra recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Annexe 08 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Marie-Christine MILLAUD**  
Secrétaire de séance